

**Compte-rendu de la réunion du 09/05/2019**  
**Groupe Adresses**

**Participants**

	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>
<b>Altitude Infrastructure</b>	Sébastien Vernier (tel) Guillaume Raimond (tel)	
<b>Axione</b>	Aline Beaufiles Arnaud Veys	Chloé Angee
<b>Bouygues Telecom</b>	Rémi Keita Marc-Antoine Deprez	
<b>Covage</b>	Saidou Pam Cécile Branchu	Isabelle Gallaga Blettery
<b>Free</b>		François de Nanteuil
<b>Mission THD</b>		Ariane Rose
<b>Orange</b>	Olivier Martin	Rodrigue Roch Agnès Tissot Patrick Delbos
<b>SFR</b>	Sylvie Gros	
<b>Kosc</b>		Patrick Bousso
<b>Groupe Interop'fibre</b>	Corinne Gérard	
<b>ARCEP</b>	Bastien Collet	
<b>DINSIC</b>	Jérôme Desboeufs (tel)	

**Rédacteur** : Corinne Gérard

**Prochaine réunion**

- 09/07/2019 de 10 à 13h (Espace Hamelin)

**Ordre du jour**

- Projet BAN
- Eligibilité au ND
- Fusion de communes
- Harmonisation des bonnes pratiques sur les typologies terrain spécifiques
- Harmonisation des adresses saisies dans les IPE

**Compte-rendu de la réunion**

**Projet BAN**

**Point d'avancement sur le projet BAN fait en séance par la DINSIC**

La DINSIC indique avoir pris du retard sur la livraison de l'outil suite à une réduction de l'équipe en charge de la thématique Adresses dont l'effectif est actuellement de 2 personnes. Les données n'ont toujours pas été mises à jour et datent de novembre 2018.

La DINSIC indique avoir fait un point avec la Poste mi-avril qui a confirmé ne pas souhaiter à ce jour mettre à disposition ses données en licence ouverte. Si elle confirme sa position, la Poste pourrait sortir du projet BAN concernant la fourniture d'adresses à partir du 01/01/2020.

La DINSIC indique que le pilotage resserré autour de la DINSIC et de l'AMF a été confirmé ainsi que la production de la clé d'interopérabilité.

## Compte-rendu de la réunion du 09/05/2019 Groupe Adresses

Concernant la procédure transitoire, la DINSIC propose dans un premier temps de fiabiliser le processus avec le maximum d'opérateurs :

- Les opérateurs envoient par mail à [ipe@data.gouv.fr](mailto:ipe@data.gouv.fr) les adresses du fichier IPE de fin mars à la DINSIC pour tests et fiabilisation de l'algorithme.
- La DINSIC reviendra vers les opérateurs pour questions éventuelles et retournera à l'expéditeur l'IPE enrichi de la clé d'interopérabilité BAN.
- Le test du service d'appariement de l'algorithme est nécessaire pour la DINSIC pour traiter les particularités des fichiers IPE.
- La DINSIC est en mesure de signer des accords de confidentialité avec les opérateurs, bien que les délais ne soient pas optimaux.
- La procédure cible d'échange (webservice, API...) sera définie à l'issue de ces tests.

SFR propose de se placer dans le fonctionnement standard de la BAN :

- Avoir un référencement d'adresses qui ne seraient pas référencées par la Poste
- Disposer des résultats des traitements de filiation standards ; la DINSIC rappelle que certaines filiations nécessitent que les collectivités les éditent à la main, ce qui est encore marginal aujourd'hui car une sensibilisation des communes doit être faite ainsi qu'un accompagnement sur les outils.

Précisions fournies par la DINSIC :

- Concernant l'utilisation du guichet Adresses par les Collectivités locales pour la fourniture des données adresses qui arrivent directement à l'IGN mais qui ne sont pas publiées, ce point est en cours de traitement par la DINSIC qui souhaite avoir un accès systématiquement à ces données.
- L'INSEE a pour objectif de basculer sur une publication d'un fichier au fil de l'eau pour un meilleur suivi des fusions de communes.

Noms des colonnes des fichiers IPE qui permettront à la BAN de former l'adresse de l'immeuble :

CodeInseeImmeuble  
CodePostallImmeuble  
CommuneImmeuble  
TypeVoieImmeuble  
NomVoieImmeuble  
NumeroVoieImmeuble  
ComplementNumeroVoieImmeuble

Il serait possible de rajouter les 3 champs suivants s'il y a un intérêt pour l'amélioration de l'algorithme par les coordonnées géographiques :

- TypeProjectionGeographique
- CoordonneeImmeubleX
- CoordonneeImmeubleY

**[Hors séance]** Pour la solution temporaire, les OI souhaitent que la DINSIC gère en retour le remplissage dans le fichier IPE du champ CodeBAN par la clé d'interopérabilité BAN plutôt qu'un rajout de colonnes dans l'IPE. La DINSIC accepte la demande des OI.

**Prochaines étapes :**

- Envoi du fichier IPE de fin mars par les opérateurs à la DINSIC pour test de l'algorithme en mai/juin (les services de l'Arcep fournissent les dates exactes souhaitées du fichier IPE si besoin)
- Mise à disposition de l'algorithme par la DINSIC avec un objectif courant juin
- Mise à disposition du géocodeur principal avec intégration de cet algorithme par la DINSIC (date à définir)

## Compte-rendu de la réunion du 09/05/2019 Groupe Adresses

- Envoi d'un fichier photo de l'IPE avec clé d'interopérabilité par les opérateurs à l'Arcep fin juillet 2019

### Eligibilité au ND

Les services de l'Arcep informent les opérateurs de la mise en place d'un GT spécifique Adresses dont l'objectif sera de faire un suivi général de tous les travaux liés aux locaux sans adresse. Le sujet de l'éligibilité au ND pourra être suivi par les services de l'Arcep dans ce GT dont le démarrage est prévu fin mai/début juin.

Covage indique en séance souhaiter contribuer au projet Eligibilité au ND et faire des tests avec les OC. Orange envoie les derniers documents à jour concernant l'expérimentation au GT Adresses.

Suite à un point fin mars entre Orange et Free sur les tests en cours sur l'échantillon Free de 170 ND, deux actions ont été définies :

- pour les cas de 1 vers N, faire évoluer l'algorithme pour fournir à l'OC la liste des IMB récupérés avec le rapprochement d'adresse classique ou géographique
- analyser le taux d'erreur de l'algorithme

**Prochaines étapes** : reprise des travaux en mai pour pouvoir rendre une conclusion plus avancée d'ici fin juin afin de confirmer ou non la solution.

ByTel confirme qu'il y a peu d'intérêt pour eux si l'algorithme ne sait pas traiter les cas complexes car les OC savent traiter les cas simples. ByTel précise la nécessité pour un OC d'avoir un outil cartographique pour faire le choix des différents IMB envoyés pour les cas de 1 vers N. SFR confirme également qu'il y a peu d'intérêt si l'algorithme ne sait pas traiter les cas complexes.

### Fusion de communes

Orange indique que le contrat d'expérimentation a été signé par Kosc (début avril) et ByTel (fin avril). Une première matrice (Annecy) est en cours de test.

La signature du contrat d'expérimentation avec Free et SFR est en cours.

Un workshop intermédiaire sera organisé par Orange fin mai avec les retours de Kosc et Bouygues Telecom et un workshop sera prévu fin juin si possible avec tous les participants de l'expérimentation

### Harmonisation des bonnes pratiques sur les typologies terrain spécifiques

**Echange en séance sur les typologies terrain** entrant dans la catégorie d'adresses dites spécifiques en plus des immeubles d'angle :

**Axione** :

- Un immeuble qui contient 4 logements avec 4 adresses distinctes, chaque logement ayant son numéro.  
Proposition de bonne pratique : la solution pourrait être de découper en 4 adresses dans l'IPE.

**ByTel** :

- Immeuble avec plusieurs entrées (ex entreprises). Ce bâtiment est couvert par plusieurs adresses. Rejoint la problématique des immeubles d'angle.  
Point de vigilance sur le protocole PM : Champ NumeroVoieImmeuble : le protocole prévoit de concaténer tous les numéros s'il y a une plage de numéros.
- Pavillon à plusieurs adresses
- Immeuble (bâtiment) où par exemple les logements des étages 1 à 6 correspondent à un numéro et ceux des étages 7 à 12 à un autre numéro.

**Orange** :

- Maison individuelle dans une copropriété mixte (immeubles + pavillons) :

## Compte-rendu de la réunion du 09/05/2019 Groupe Adresses

Proposition de bonne pratique : si l'adresse est la même, utiliser une ligne par pavillon avec un IMB différent par pavillon et le champ bâtiment renseigné.

- Logement professionnel en pied d'immeuble (avec une adresse différente de l'adresse résidentielle).

Proposition de bonne pratique : 1 IMB pour le résidentiel et un 1 IMB pour le logement pro

**Orange et ByTel présentent leur pratique actuelle pour l'inscription de ces adresses.**

### ByTel

- Pas de traitement pour les capter facilement
- Traitement au cas par cas avec un flag interne qui permet de savoir que c'est un immeuble d'angle. (Cas par exemple : l'adresse cuivre est différente de l'adresse postale).

### Orange OI

Le traitement part de l'adresse :

- Si 1 seule adresse pour 2 immeubles : 2 codes IMB avec la même adresse et la spécificité « bâtiment » est notée dans le champ BatimentImmeuble
- Si 2 adresses, 2 IMB affectés + le nombre de logements sur chaque adresse.
- Un regroupement du nombre total de logements est fait en interne pour définir l'immeuble d'angle (non communiqué à l'OC).

Les services de l'Arcep précise qu'il pourrait être pertinent que cette information soit communiquée aux OC pour qu'ils aient la connaissance du nombre de logements à une même adresse.

Axione précise qu'il faudrait pouvoir donner toutes les adresses d'un immeuble dans l'IPE.

**Prochain GT** : Les OC fournissent des exemples de cas non ou mal référencés.

## Harmonisation des adresses saisies dans les IPE

Question soumise par le GT PM :

Y a-t-il un intérêt d'avoir un fichier normalisé à partir d'un retraitement du fichier SNA par exemple pour inscrire les adresses dans les fichiers IPE ?

Intérêt confirmé par le GT Adresses notamment pour les adresses qui ne sont pas référencées par une clé de la Poste.

Orange confirme qu'il y a une perte potentielle d'éligibilité quand la correspondance d'adresses ne se fait pas entre OI et OC.

Quelles règles applique le SNA dans l'inscription des adresses pour respecter la norme des 38 caractères maximum (nécessaire pour le remplissage des enveloppes) ?

La suggestion est faite de partir de la norme AFNOR pour la normalisation.

Le GT Adresses précise que la normalisation des types de voies sera plus facile que celle des noms de voies qui paraît plus difficile.

Altitude indique que son référentiel adresses est fondé sur les libellés SNA et le relevé de BAN pour qualifier les adresses.

Altitude précise avoir de nombreux échanges avec la Poste et le SNA pour faire le point sur les adresses ou points de piquetage non présents dans leur référentiel mais ne sait pas si ces points sont suivis d'actions concrètes.

**Action** : chaque opérateur fait ses recommandations pour la normalisation de l'inscription des adresses dans l'IPE.

\*\*\*\*\*

**Sujets en attente de contribution** :

- Statut des HEXACLE supprimés et plus globalement la gestion du cycle de vie des HEXACLE

Compte-rendu de la réunion du 09/05/2019  
**Groupe Adresses**

- Communication de l'identifiant immeuble à l'abonné :
  - Statut pour l'intégration dans les process de commande OC.
  - Les services de l'Arcep précisent que l'identifiant immeuble est communiqué dans l'outil Carte Fibre.
  - Analyse des actions à mener vers les collectivités pour la communication de cet identifiant vers l'abonné (portails locaux par exemple). L'identifiant métier opérateur pourrait devenir la clé pour les autres métiers.